Cadets de la République de la police nationale : leur recrutement est d'actualité !

Présentation du dispositif

Ce dispositif qui relève de l'égalité des chances, répond à deux objectifs majeurs au bénéfice des cadets de la République :

Entrer dans l'emploi, au sein de la police nationale, sur des métiers de terrain : la police nationale recrute des adjoints de sécurité (ADS). Contractuels de droit public pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les ADS sont chargés d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles. Les cadets de la République sont formés à cet emploi et deviennent ADS à l'issue de leur scolarité.

Tout en étant déjà dans l'emploi, se préparer au concours de gardien de la paix : les gardiens de la paix sont au cœur de tous les métiers de terrain de la police nationale. Devenir gardien de la paix nécessite de passer un concours sélectif. Les cadets de la République y sont préparés efficacement. En cas de réussite, les cadets de la République pourront alors bénéficier de la continuité de l'emploi au sein de la police et connaître de multiples évolutions dans leur carrière.

Conditions de recrutement

Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme !

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 à 30 ans, avoir et une bonne condition physique, avoir accompli la journée défense et citoyenneté et être de bonne moralité. Les épreuves de sélection (épreuve de photo-langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police.

Formation

Les cadets de la République incorporeront leur école de police début septembre 2021.
Pendant une année scolaire, ils bénéficient d'une formation en alternance :
En école de police (28 semaines) formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves écrites, orales et physiques du concours de gardien de la paix.
En lycée professionnel (12 semaines) : communication écrite et orale, culture générale, mathématiques, français, sport, langue vivante.
En service de police 7 semaines de stage pratique. (1 semaine découverte, 2 semaines d'observation, 4 semaines d'adaptation).

Rémunération

Pendant leur scolarité, les cadets perçoivent une allocation d'études de 552,15 €. Ils peuvent être hébergés gratuitement en internat. Dès la fin de la scolarité, ils obtiennent un emploi d'ADS rémunéré 1 304 € nets par mois. Ils sont affectés dans le département qu'ils ont choisi lors de la candidature. Ils peuvent surtout se présenter au concours interne de gardien de la paix pour lequel ils ont été préparés.

Candidatures

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2021. Les dossiers sont accessibles sur le site **www.devenirpolicier.fr** (envoi postal du dossier ou inscription en ligne). Les sélections se dérouleront dans la continuité des inscriptions afin de permettre une ***incorporation le 1er septembre 2021.***

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE POSTES	ÉCOLE DE POLICE
ARDENNES	2	École nationale de police de REIMS
MARNE	8	
HAUTE-MARNE	2	
MEURTHE ET MOSELLE	7	
MEUSE	1	
MOSELLE	10	
AUBE	1	École nationale de police de SENS
COTE D'OR	2	
NIÈVRE	1	
YONNE	1	
DOUBS	5	École nationale de police de MONTBÉLIARD
JURA	1	
BAS-RHIN	6	
HAUT-RHIN	4	
HAUTE SAÔNE	1	
SAÔNE-ET-LOIRE	1	
TERRITOIRE DE BELFORT	1	
VOSGES	1	

CONTACT – INFOS

03 87 16 13 69
info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr